

Direction générale adjointe
Territoires

Direction ingénierie, tourisme et
environnement

Service ingénierie territoriale

Affaire suivie par

Marine Lesage

Tél : 02 41 18 80 65

m.lesage@maine-et-loire.fr

Références

2019-Mlsg/S141

Angers, le 2 août 2019

Monsieur Michel Ballarini
Directeur général Alter Public
48 C Bd du Maréchal Foch
BP 80 110
49 101 Angers Cedex 2

Objet : Avis du Département sur le dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concertée de la Jolivetterie – Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Monsieur le Directeur,

Par courrier reçu le 19 juin 2019, vous me transmettez pour avis, le dossier de réalisation relatif à l'aménagement de la ZAC de la Jolivetterie à Sainte-Gemmes-sur-Loire. La ZAC, d'une superficie de 9.8 ha, a été créée en 2011, pour un programme mixte de logements et locaux d'activités tertiaires ou de commerces de proximité.

Les services du Département ont été associés à l'élaboration de ce dossier, et notamment, en 2016, dans le cadre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les préconisations qui avaient été formulées au cours des années 2015 et 2016 pour sécuriser les accès à partir des RD 112 et 312 ont été reprises dans le dossier (y compris pour le cheminement piétonnier au droit du carrefour RD 112/312) et ont déjà fait l'objet d'une première instruction par nos services.

Des adaptations ont été demandées à la maîtrise d'œuvre, de manière à renforcer le caractère urbain de l'aménagement sur la RD312 (largeur des voies de circulation, îlots plus arrondis et à fort contraste visuel, réduction des peintures routières au profit de résines colorées, zones refuge pour piétons, continuités cyclables, dalles podotactiles pour les PMR...).

Ensuite, des informations complémentaires sont attendues au sujet du rejet des eaux pluviales le long de la RD 112, figurant dans le dossier Loi sur l'eau transmis par la maîtrise d'ouvrage.

Ces informations devront être transmises à l'Agence technique départementale du Lion d'Angers.

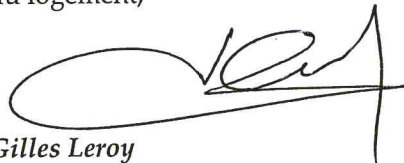
Aussi, sous réserve de la prise en compte de ces observations techniques, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable du dossier de réalisation de la ZAC de la Jolivetterie, sur le territoire de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

La Direction des routes ainsi que la Direction de l'ingénierie, du tourisme et de l'environnement sont à votre disposition pour vous apporter tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous .

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Vice-président délégué aux territoires absent,
le Secrétaire départemental chargé de l'habitat et
du logement,



Gilles Leroy

Copies :

Direction des routes départementales

Véronique Maillet, Conseillère départementale

Gilles Groussard, Conseiller départemental